

DELIBERATION N° 80/92 : REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE/SALLE BERLIOZ

Monsieur REMY, Conseiller Municipal chargé des fêtes et Cérémonies donne lecture du projet de règlement de la cantine scolaire, rue Berlioz.

Il précise que celui-ci, vu en commission, est conçu de façon à respecter les bâtiments et à éviter les nuisances.

Ce règlement stipule, notamment, les tarifs de location, les obligations des locataires et les conditions de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- adopte ce projet de règlement (joint en annexe),
- dit qu'il sera applicable à compter du 1er Juillet 1980.